



Fredericton créera un fonds pour accroître la valeur des lots boisés privés

ICI Nouveau-Brunswick



Le ministre des Ressources naturelles, Mike Holland, assure que le projet de loi 7 va permettre d'accroître la valeur des lots boisés privés.

PHOTO : RADIO-CANADA / MICHEL CORRIVEAU



Michel Corriveau

Publié à 5 h 56

Le gouvernement va créer un fonds de 10 millions de dollars destiné aux propriétaires de lots boisés.

Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick, Mike Holland, a présenté le projet de loi 7, qui prévoit la création d'un fonds qui servira à financer plusieurs autres types de travaux sur les terres privées.

Ce projet de loi a « impliqué une consultation avec littéralement des centaines et des centaines de groupes au sein du secteur, c'est quelque chose sur lequel nous avons fait campagne en 2018 », explique le ministre Holland.

Une variété de travaux éligibles

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1931311/lots-boises-privés-fonds-dix-millions-fredericton>

Il existe déjà un fonds provincial de 5 millions de dollars, qui sert à financer des travaux de sylviculture sur des terres boisées privées au Nouveau-Brunswick.

Fredericton crée un nouveau fonds de 10 millions de dollars, qui servira aussi à payer des travaux de sylviculture. Toutefois, les propriétaires de lots boisés pourront aussi profiter de ce fonds pour l'élaboration de plans de gestion, pour la protection antiparasitaire, pour des travaux de conservation, ainsi que pour des mesures de prévention contre les incendies.



Mike Holland, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, a présenté le projet de loi 7 à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

PHOTO : HADEEL IBRAHIM/CBC

Ainsi, par exemple, les offices de commercialisation des produits forestiers pourraient embaucher du personnel en ce qui a trait à la prévention des incendies.

Les projets qui obtiendront du financement seront, selon le ministre Holland, déterminés en conjonction avec les Offices de commercialisation et les propriétaires. Le ministre assure qu'il y aura une distribution équitable des fonds en fonction des différentes régions de la province.

« L'objectif est, de notre point de vue, d'être juste, équitable et équilibré entre les régions, et il faudra travailler en collaboration avec les offices de commercialisation pour voir à ce qu'ils s'assurent que les travaux sont effectués à leur niveau », soutient-il.

Un fonds payé par l'industrie

Ce nouveau fonds de 10 millions de dollars sera financé à même les redevances collectées sur les terres de la Couronne. Il s'agit d'un montant de base. Toutefois, ce montant pourrait augmenter si davantage de redevances sont collectées.



Le nouveau fonds sera financé à même les redevances collectées sur les terres de la Couronne.

PHOTO : RADIO-CANADA / GUY LEBLANC

« L'objectif est d'environ 10 millions de dollars, on pourrait certainement dépasser cela à différentes périodes, mais nous allons nous assurer qu'il y a un minimum, donc quand nous allons proposer le modèle de financement, ce sera durable », dit-il.

Revaloriser les terres privées

Le député de Bathurst-Ouest-Beresford, René Legacy, a interrogé le ministre sur plusieurs aspects du projet de loi. Il a soulevé, entre autres, la question de la valeur du bois sur les terres privées.



Le député libéral René Legacy.

PHOTO : RADIO-CANADA

« Les propriétaires de boisés se plaignent que la juste valeur marchande du bois est faussée parce que les grandes entreprises forestières font baisser le prix du bois privé », a-t-il dit.

Selon le ministre Holland, les modifications au système des redevances annoncées cet été, jointes au nouveau fonds qui sera mis en place, répondent à cette préoccupation.

« Cela va augmenter la valeur de ces boisés privés, bien sûr en veillant à ce que nous continuions à maintenir les redevances sur les terres de la Couronne dans une position où elles ne seront pas compétitives avec le secteur des boisés privés, et cela permettra à cette valeur d'être réalisée », a-t-il répondu.

Le ministre Holland estime que le projet de loi qui crée le nouveau fonds sera mis en œuvre, avec la réglementation nécessaire, dès le 1er avril 2023.

À lire aussi :

- Les propriétaires de lots boisés n'arrivent pas à écouler leur bois au N.-B.
- Fredericton va augmenter les redevances sur le bois récolté sur les terres de la Couronne